

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MARS 2025**  
**20H30 A LA MAIRIE**

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI.

**Absents** : Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL.

**Procurations** : Véronique PAGES à Jean-Luc PIALAT  
Angéline ROUSSEL à Didier LEGER

**Votants** : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H40.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2025,
- 2) Adoption du compte de gestion 2024 de la Commune,
- 3) Adoption du compte de gestion 2024 du CCAS,
- 4) Adoption du compte administratif 2024 de la Commune,
- 5) Adoption du compte administratif 2024 du CCAS,
- 6) Affectation des résultats fin 2024,
- 7) Subventions 2025 aux associations,
- 8) Autorisation de fongibilité des crédits,
- 9) Vote des taux de fiscalité locale,
- 10) Adoption du budget primitif 2025 de la Commune,
- 11) Adoption du budget primitif 2025 du CCAS,
- 12) Autorisation d'ester en justice,
- 13) Affaires domaniales, achats et ventes de parcelles,
- 14) Point d'étape situation à Cabus.
- 15) Point d'étape PLUi

**QUESTIONS DIVERSES** :

Informations intercommunales et informations communales. Questions diverses des élus.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

**1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 février 2025 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus. Pas de remarques, le procès-verbal est soumis au vote pour adoption:

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **2) Adoption du compte de gestion 2024 de la Commune :**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2024. La commission finances a examiné les résultats provisoires et analysé les principaux postes du budget réalisé en 2024. Une note synthétique a été adressé aux élus municipaux le 19 mars, Monsieur le Maire rappelle les principaux résultats qui s'établissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 699 062,27 €      Recettes de Fonctionnement : 1 034 395,41 €

Ce résultat de fonctionnement (R-D=335 333,14 €) constitue la marge brute d'exploitation apparente. Elle pourrait paraître confortable mais ce n'est qu'apparent, car un virement prévu à la section investissement de 140 K€ environ n'a pas été pris en compte dans cet exercice.

Le budget investissement réalisé en 2024 s'établit comme suit :

Dépenses investissement : 498 226,54 €      Recettes investissement : 257 336,43 €

Le résultat 2024 du budget investissement fait apparaître un déficit de **-241 638,28 €** avant le résultat investissement cumulé. Après le report de solde prévu de 117 017,91 €, les recettes totales d'investissement de cet exercice s'établiront à 368 354,34 €, le résultat reste malgré tout négatif de l'ordre de **-130 620,37€**. Ce déficit aurait pu être comblé par un virement de 140 K€, il est à combler obligatoirement par les reports sur l'année prochaine.

Le résultat réel 2024 (marge brute réelle) se stabilise à 204 712,77 € en fin d'année après ces cumuls et divers reports, cela constitue notre capacité d'autofinancement.

Avec ces résultats, les réserves devraient ainsi s'établir fin 2024 à 741 248,86 €, que l'on peut rapprocher du montant de la dette au 31 décembre 2024 d'environ 734 500 €.

L'analyse rapide du budget de fonctionnement fait apparaître des recettes exceptionnelles, dont par exemple les « aménités rurales » (+ 21 600 €) et des remboursements sur salaires (+ 10 000 €).

Les recettes Impôts et taxes ainsi que dotations ont été globalement conformes aux prévisions.

Les charges de fonctionnement de leur côté sont maintenues malgré le contexte inflationniste qui génère des augmentations de prix, même si, nous économisons sur les volumes, les fournitures par exemple (+ 1 000 €), mais globalement le prévisionnel a pu être respecté.

En investissement, les recettes attendues n'ont pas été reçues (virement de la section fonctionnement, quelques subventions non payées (deuxième phase adressage par exemple) et des programmes décalés dans le temps expliquent le résultat négatif de l'exercice.

Le Président rappelle que le trésorier général a validé l'ensemble de ces résultats sur la forme et sur le fond et que le compte administratif est parfaitement identique au compte de gestion.

Le Conseil Municipal débat et analyse plusieurs comptes. Monsieur Andrieux souligne le fait que selon lui certaines dépenses (travaux sur des bâtiments de tiers Maison Fonquerne par exemple) ne sont pas affectées aux bons comptes et peuvent nous faire perdre le bénéfice de la TVA. Monsieur le Maire rappelle que le trésorier vérifie toutes nos imputations et fournit les explications sur les points qu'il maîtrise. Il propose ensuite d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 tel qu'il vient d'être présenté et débattu et le soumet au vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **3) Adoption du compte de gestion 2024 du CCAS :**

Monsieur le Maire présente les résultats comptables du CCAS pour l'année 2024, et rappelle qu'il n'y a pas de budget investissement pour cette instance. Le faible nombre d'interventions en 2024 et des reports sur l'exercice 2025 (dossiers traités en fin d'année 2024) ainsi que des recettes exceptionnelles liées à des dons importants font apparaître les résultats suivants : 2041 € de dépenses et 5435 € de recettes plus 3165, 85 € de reports antérieurs, soit un solde à reporter de 6559, 85 € fin 2024. Le Président rappelle que le trésorier général a validé l'ensemble de ces résultats et que le compte administratif est parfaitement identique au compte de gestion. Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



**4) Adoption du compte administratif 2024 de la Commune :**

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Morcrette, Premier Adjoint, prend la présidence de l'assemblée avec l'accord des conseillers municipaux et confirme que le trésorier a validé le compte administratif de la commune tel qu'il est présenté. Il rappelle les principaux résultats qu'il met au débat du Conseil Municipal et propose le vote pour l'adoption de ce compte administratif 2024 :

**POUR : 6**

**CONTRE : 0**

**ABST : 5**

**5) Adoption du compte administratif 2024 du CCAS :**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Morcrette, Premier Adjoint, prend la présidence de l'assemblée avec l'accord des conseillers municipaux et confirme que le trésorier a validé le compte administratif du CCAS tel qu'il est présenté. Il rappelle les principaux résultats qu'il met au débat du Conseil Municipal et propose le vote pour l'adoption de ce compte administratif CCAS 2024 :

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**6) Affectation des résultats fin 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes dans l'obligation de couvrir en priorité le déficit du budget investissement constaté fin 2024, soit 130 620,37 €. Il faut donc reporter en réserve au compte recette 001 ces 130 620,37 €.

Le solde net résultant au 31 décembre 2024 après ce premier report s'établit donc à 741 248,86 € qu'il est proposé aux Conseillers Municipaux d'en reporter une partie en réserve sur le compte R 002 et une partie en réserve d'investissement sur le compte 1068.

Les élus débattent et votent pour ces reports :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**7) Subventions 2025 aux associations :**

Monsieur le Maire rappelle l'effort qui est poursuivi par la municipalité actuelle pour aider le milieu associatif malgré les difficultés économiques qui ne cessent d'augmenter. Il est proposé aux Conseillers Municipaux la répartition d'un budget de 23 950 € (en augmentation par rapport aux années précédentes) à partir des dossiers adressés à la Mairie et en fonction des activités réelles et de l'ancienneté des associations. Après examen de ces propositions, il n'est pas fait de remarque remettant en cause ces propositions, la liste est soumise au vote pour adoption.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**8) Autorisation de fongibilité des crédits :**

Sur conseil de la DGFIP, il est proposé aux Conseillers Municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur de chaque section jusqu'à un seuil de 7,5 % de chacune des sections.

Après lecture du projet de délibération proposé, le Conseil Municipal débat et vote :



**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**9) Vote des taux de fiscalité locale :**

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'examiner « *l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales* » proposé par l'Etat pour l'année 2025. Cet état reçu fin mars et appelé « état 1259 », fixe l'évolution des bases imposables pour la fiscalité locale et propose aux Communes de fixer les taux de taxe foncières et taxes d'habitation pour l'année à venir. Monsieur le Maire rappelle que ces taux n'ont pas été augmentés à Saurat depuis le début de cette mandature et il propose de ne pas augmenter ces taux encore en 2025. Un débat s'instaure mais il est proposé de valider l'orientation qui consiste à ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité locale.

Le Conseil Municipal après avoir débattu et commenté, vote pour l'adoption de « l'état 1259 » ainsi proposé :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**10) Adoption du budget primitif 2025 de la Commune :**

Sans rappeler le contexte global du pays et de l'Europe, on peut s'attendre à une poursuite de l'inflation (peut être une légère réduction du taux) et une augmentation des charges liées aux achats et aux prestations de service. Les recettes, quant à elles, seront prévues constantes ou en légère baisse malgré une augmentation des bases fiscales annoncée de 1,7 % (en réalité +1,18 % pour le foncier bâti + 1,57 % pour le foncier non bâti et - 1,73 % pour les bases « taxe d'habitation » selon état 1259).

Dans ce contexte inflationniste, Monsieur le Maire présente en détail un budget de fonctionnement prévisionnel qui s'établit dans un premier temps à l'équilibre **1 711 700 €**.

En investissement, le report du programme voirie de 2024 et la première phase d'aménagement de la RD 618 au niveau de l'église vont peser pour environ 550 K€ à eux seuls, si l'on rajoute la salle André Laborde et l'achat de terrains (Poutchou et la chapelle bleue par exemple), on devrait atteindre 900 K€ d'immobilisations, auxquels il faut rajouter environ 70 000 € de remboursement de dette et le report de solde négatif des exercices précédents, le budget prévisionnel s'établit à **1 584 900,17 €**.

Or, les recettes d'investissement sont difficiles à collecter. On peut espérer environ 31 000 € seulement au titre du FCTVA, environ 390 000 € de subventions, 285 000 € de virement de la section fonctionnement, il faudrait donc prélever sur les réserves environ 500 000 € pour ne pas recourir à l'emprunt. Compte tenu que c'est ce qui a été adopté lors de l'affectation des résultats, ces 500 000 € ayant été mis en réserve sur le compte 1068, ils sortent donc du fonctionnement et le budget ainsi proposé s'établit dans un deuxième temps à l'équilibre à **1 211 700 €**. Nous serons très vigilants dans la réalisation du budget investissement en 2025 pour fiabiliser le plus possible les subventions et l'échéancier des projets pour maîtriser le résultat.

A noter que les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir, les critères sont très ciblés (performance énergétique par exemple) et les montants plafonnés très souvent à des petits montants. L'ingénierie nécessaire et le temps à consacrer aux demandes de subvention génère, de fait, au moins un an supplémentaire dans la mise en œuvre des projets. En affichage, il semble qu'il existe de très nombreuses subventions, la réalité est toute autre quand on a passé le filtre des critères d'obtention et des délais.

En guise de conclusion et malgré tout cela, l'endettement se réduit, on rembourse et on n'emprunte pas. Ainsi, en 2026, l'endettement devrait être au même niveau qu'en début de mandature (fin 2020).

De plus, cette année encore, nous proposerons aux élus de ne pas augmenter le taux communal des impôts locaux (foncier essentiellement, car nous ne maîtrisons pas la taxe d'habitation dont les calculs nous échappent).

Ainsi, comme décidé précédemment, il n'y aura eu aucune augmentation du taux communal des impôts fonciers durant toute la mandature, alors que nous maintenons nos efforts pour préserver le patrimoine, les services dont l'école, et nous maintenons un soutien important au monde associatif. Le Conseil Municipal débat sur ces aspects budgétaires et vote pour l'adoption du budget primitif équilibré en fonctionnement à 1 211 700 € et en investissement à 1 584 900,17 € :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**11) Adoption du budget primitif 2025 du CCAS :**

Le CCAS reste pour nous un élément essentiel et nous souhaitons tant que possible le gérer au niveau communal. Fin 2024 et début 2025, plusieurs dossiers assez lourds sont apparus et quelques reports de charges de l'exercice précédent nous font prévoir un budget assez important pour 2025 à l'équilibre bien entendu, et à hauteur de **10 059,85 €** dont 6 559,85 de report cumul fin 2024. Le Conseil Municipal débat et vote pour l'adoption de ce budget primitif équilibré à 10 059,85 € :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**12) Autorisation d'ester en justice :**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, les procédures en qui se poursuivent au Tribunal Administratif sont des suites de procédures engagées en référé et déjà autorisées par le Conseil Municipal.

**13) Affaires domaniales, achats et ventes de parcelles :**

Nous avons régulièrement des propositions d'achat ou de vente de parcelles que nous examinons au cas par cas.

Pour rappel, Monsieur Gaston a demandé de différer l'étude de sa demande en attendant de d'analyser plus précisément les propriétaires réels et les différents enjeux, tant de son côté que du côté municipalité.

Monsieur Birbes est candidat à l'achat de plusieurs parcelles, il a été reçu par Monsieur le Maire, mais, pour mener à bien cette transaction, il faut également analyser plusieurs critères de type propriétaire réel, servitudes ou usages en cours et enjeux pour la municipalité. Cette négociation est également différée jusqu'à conclusion de ces analyses.

Monsieur Jean-Philippe Bazard s'est également porté acquéreur depuis 2022 de parcelles acquises par la Commune à la suite d'une procédure d'incorporation de biens sans maître. Monsieur Bazard s'est entendu avec les propriétaires voisins, poursuit son remembrement et il renouvelle sa demande pour les parcelles cadastrées section B numéros 1877, 1879, 1880 soit 61000 m2 au prix de 2000 € l'hectare et frais d'acte à sa charge également. Mais la procédure d'incorporation ayant son terme en juillet 2028, il est proposé de garder cette demande en attente également.

Le Conseil Municipal ne vote pas, il n'y a pas de nouvelle décision à prendre pour l'instant.

**14) Point d'étape situation à Cabus :**

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'examiner les propositions faites par Messieurs Pialat et Girard, chargés du sujet et après qu'une réunion d'échange se soit tenue le 1<sup>er</sup> mars 2025. Monsieur Pialat rappelle le contexte et quelques faits caractéristiques du dossier et propose au Conseil Municipal de poursuivre l'instruction selon trois scénarios :

**Scénario A :** Le captage depuis la parcelle C 1648 ne peut être acceptable pour la mairie qu'avec l'accord des propriétaires des parcelles en aval ; Le conseil municipal qui défend le bien-être et les droits de ses administrés reconduira une nouvelle convention d'autorisation de captage sur la

parcelle C 1648, sans vendre cette parcelle, seulement si Monsieur Campy obtient les autorisations administratives nécessaires et les autorisations de passage sur les parcelles privées traversées.

**Scénario B :** Monsieur Campy organise son captage sur la parcelle privée N° C-3042 appartenant à Mr Leman avec son accord et sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires et des autorisations de passage sur les parcelles privées traversées.

**Scénarios C :** La Municipalité autorise Mr Campy (par convention pas de vente) à organiser son pompage, d'un niveau sonore acceptable pour les riverains, sur la parcelle C 2765 lui appartenant et s'engage à favoriser le passage des tuyaux et câbles sur le domaine public, sous réserves que Mr Campy obtienne les autorisations administratives nécessaires et de traversées de parcelles privées si nécessaire.

Les autres scénarios envisagés seraient abandonnés, notamment l'alimentation par le Roucatel qui générerait trop de travaux et de nuisances pour les riverains.

Après débats Monsieur Pialat demande au conseil l'autorisation d'instruire ces scénarios afin de choisir et bien mettre au point une de ces trois solutions. Monsieur le Maire autorise le vote :

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABST : 2**

### **15) Point d'étape PLUi :**

Le projet de révision du SCoT Vallée de l'Ariège est arrêté. Il rentre dans la phase de consultation des Personnes Publiques Associées. Cette version fait apparaître des orientations qui seront à intégrer dans les PLUih.

Or, le PLUih de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, après avoir débattu du PADD, rentre dans la phase de rédaction du règlement graphique (zonage) et du règlement écrit.

Après avoir recueilli vos avis sur les projets de cartes qui étaient à votre disposition depuis le 16 décembre 2024, nous déposons demain 1<sup>er</sup> avril notre proposition de projet de zonage.

Il est proposé aux élus de prendre acte de cette phase de construction du PLUih.

Les travaux et les échanges sur ces sujets se poursuivront tout au long du premier semestre 2025.

Le Conseil Municipal débat et vote pour acter cette étape :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Point d'informations intercommunales :**

**SMDEA :** Nous avons pu obtenir quelques nouvelles de la part du SMDEA, des techniciens travaillent sur le secteur Saurat sur les deux projets Zone « Ubac-Carli » et « Septfons » ; De plus, les services effectuent l'inventaire des ressources contrôlées par l'ARS. Il semble également que le syndicat projette de distribuer un nouveau dépliant dans les boîtes aux lettres.

Enfin, lors du vote du budget, nous avons pu vérifier que deux lignes de crédit étaient ouvertes en 2025, l'une pour 500 K€ semble-t-il sur la zone Carli et une de 1,5 M€ pour le projet Septfons.

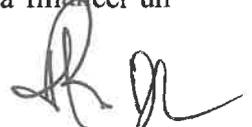
Comme vous le savez, un groupe de citoyens issus de l'Association « les Ecartés » organise avec la municipalité une information par affichage et par diffusion de plans sur le site de la Mairie. Concomitamment, un questionnaire a été distribué pour collecter des avis ou remarques. Vous pouvez participer au débat. L'analyse des résultats est prévue début mai. Un article devrait paraître dans la presse dès cette semaine.

Dans un deuxième temps, une ou plusieurs réunions publiques pourraient être proposées pour débattre de ces sujets. Affaire à suivre. Merci d'en parler autour de vous et de participer.

**SCoT et autres :** Voir point 15 de l'ordre du jour.

#### **Point d'informations communales :**

**Ecole :** Le conseil d'école s'est tenu le 13 février dernier. L'école fonctionne bien, et reste appréciée des élèves et de leurs parents. Une cagnotte circule pour aider les enfants à financer un



voyage à la mer, vous pouvez participer. Le débat sur l'organisation scolaire et les RPI se poursuit. Le Coordonnateur des politiques éducatives locales de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon nous réunit avec Bédeilhac le 5 avril prochain pour faire un point. A suivre.

**Personnel et administration communale :** Nouveau rappel : Un Document Unique portant sur l'analyse des risques et des mesures préventives est en cours de mise au point avec le Centre de Gestion de l'Ariège. Le préventeur du CG09 nous a soumis une première proposition qu'il faut maintenant finaliser et mettre en application.

Pour rappel, nous devons établir un plan communal de sauvegarde pour le mois d'avril 2025, à ce jour, aucun élu n'a répondu à notre appel à participation.

Nous recruterons à partir du lundi 7 avril prochain un renfort pour remplacement de salariés absents, vraisemblablement jusqu'en décembre si rien ne s'y oppose par ailleurs.

**Préparation de la saison 2025 :** Après la réunion du 21 janvier dernier, les échanges se poursuivent avec les associations sauratoises pour prévoir et coordonner les événements de l'année 2025. Les associations ayant fait parvenir leur dossiers administratif et budgétaire à jour avec leurs demandes de subventions, le Conseil Municipal a décidé des subventions attribuées, il faut donc maintenant analyser les programmes d'actions qu'elles proposent et préparer la coordination. Nous sommes en attente d'aide et de propositions. A noter que la saison démarre fort avec le 20<sup>ème</sup> anniversaire de « Sourire de printemps » les 1, 2 et 3 mai prochains.

**Participation à la démocratie :** La reprise de la participation citoyenne a débuté par une première réunion publique organisée lundi 21 octobre dernier sur le thème du cimetière avec une vingtaine de participants, et une deuxième réunion publique consacrée aux informations SMDEA, le 13 décembre avec 70 participants environ. Des travaux sont menés régulièrement avec le PETR dans le cadre de la démarche « Agoractive ». Sept citoyens sauratois ont participé activement à une conférence débat organisée à Saverdun en présence de Mr Jo Spiegel (élu Alsacien). La consultation en cours sur le réseau d'eau fait partie de cette démarche.

C'est dans ce contexte et dès ce premier semestre 2025 que j'ai proposé aux élus de poursuivre et développer nos actions en revisitant notre système Elus, citoyens, commissions, conseil citoyen pour libérer l'initiative, introduire plus d'horizontalité et encourager à la responsabilité citoyenne.

Ces premières actions sont encourageantes, nous recherchons toujours un volontaire parmi les élus ou parmi les citoyens pour poursuivre et animer avec nous ces démarches citoyennes.

**Communication :** Comme nous le rappelons souvent, la communication doit sans cesse être adaptée et développée. L'utilisation des réseaux sociaux doit être revisitée compte tenu des évolutions mondiales qui pourraient nous amener à revoir notre participation à certains d'entre eux qui pourraient s'avérer nocifs.

« Panneau Pocket », par contre, (application gratuite pour les utilisateurs), s'affirme comme un bon outil simple et facile à utiliser par les utilisateurs de téléphones portables. Il faut réfléchir à son développement et à ses compléments pour les personnes non connectées par téléphone portable ou internet.

« La Feuille » N° 56 est en préparation pour la mi-avril, merci de nous remonter les avis, les remarques et vos propositions.

### Questions diverses des élus :

Monsieur Pialat demande à ce que lui soient présentés les plans et les travaux prévus à la salle André Laborde (ex-salle St André). Ce qui a été fait en fin de séance, ainsi que les travaux prévus rue de l'église.

La séance du conseil municipal est close à 23h03.

Le secrétaire de séance

Le Maire